

La Mare, Nicolas de. Traité de la police, 1710. | Punitio **n des blasphémateurs.**

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0215

SourceBoîte_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[La Mare, Nicolas de](#)

Références bibliographiques[La Mare, Traité de la police](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

De Poitiers
Thierry, neu
I - 1710

Punition des Bépichtimés (suite).

216

~~verso~~ Recueil du 30 Juillet 1666.

117 loi , vendredi ; 2^e, 3^e, 4^e vendredi abusif,
miser, gueuleuse.

5^{me} " Pr le 5^{me} loi seront mis au cercueil aux
tours de 1^{re} (1^{re}), de dimanche ou en l'is, et y
demeureront de 8^h du matin à 1^h. du midi
midi, sujet à l'heure et au temps, et ce
ou bien on demandera 27 sous vendredi ;

et pr le 6^{me} loi seront menés et conduits
au pilon, et ce au bout de deux ou trois jours
d'fer chaud; et le 7^{me} loi seront menés et
mis au ~~pilon~~ pilon des deux ou plusieurs jours;
et si pr obéissance et mauvaise conduite continuer
ils continueront à pr le 8^{me} et 9^{me} le dix
jours et davantage, volonté des personnes qui le
auroit causé pour 4 juis, afin qu'il
l'auront et remis au motteur .

Et il est ordonné que ceux qui le tourmentent
ou vexent, nient de quoi ny. n le dix dimanche,
ils le tourmenteront mis au panchier, de 1
mois ^{BnF MSS} ou 2 (général), suivant que le tour le
tourmenteront et au moins/les qualités de ces milles de
n't (échappent)

